

# Que sait-on des différences entre public et privé ?

## Thème : public-privé, quelles différences ?

→ À la rentrée 2002, 14 % des élèves du premier degré et 20 % des élèves du second degré étaient scolarisés dans le privé. Dans la grande majorité des cas, les établissements concernés ont conclu un « contrat d'association » avec l'État. Ils sont de ce fait largement soumis aux mêmes contraintes et objectifs pédagogiques que le secteur public : programmes de base, examens, qualification des enseignants. Les enseignants du privé sont toutefois directement recrutés par le chef d'établissement.

Les établissements privés sont plutôt plus petits, avec, en moyenne, des classes moins chargées dans les lycées, mais plus chargées dans les collèges et écoles élémentaires.

Les établissements privés proposent par ailleurs plus souvent un hébergement en internat, sauf dans les lycées professionnels.

Les choix des familles qui recourent au privé peuvent répondre à des motifs très variés : proximité, affinité religieuse, culturelle, sociale, motifs pédagogiques. En moyenne, ces choix se traduisent par une nette surreprésentation dans les établissements privés d'enfants d'indépendants<sup>1</sup>, mais aussi d'élèves appartenant aux milieux sociaux les plus favorisés.

Scolariser son enfant dans le public ou dans le privé est-il équivalent ? Du point de vue de nombreuses familles, sans doute pas, si l'on considère les importantes disparités d'origine sociale entre les élèves des deux secteurs. Si le choix était neutre, il n'y aurait en effet aucune raison pour que de telles disparités se manifestent. Ces disparités sont en partie motivées par des préoccupations idéologiques, d'affinité religieuse, culturelle ou sociale. Mais plusieurs indices suggèrent que le choix entre public et privé est également lié à des motifs pédagogiques et notamment de réussite scolaire. De tels motifs sont-ils fondés ? Peut-on mettre en évidence des différences significatives dans la nature des contextes de scolarisation ou des différences significatives de performance entre les deux secteurs ?

Concernant la première question, celle sur les différences de contexte, il convient d'abord de souligner que les marges de différenciation pédagogique sont juridiquement limitées, tout au moins pour les établissements privés ayant conclu un contrat d'association avec l'État, qui sont les plus nombreux. De l'usage de ces marges, on ne possède encore, sans doute, qu'une vision incomplète. Il est en effet difficile de recueillir des données statistiques qui à la fois couvrent un large champ et permettent de

Emmanuelle NAUZE-FICHET  
Bureau des études statistiques sur l'enseignement scolaire  
Direction de l'évaluation et de la prospective

### NOTE

1. Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions libérales.

cerner assez finement le contexte de scolarisation, notamment dans ses aspects les plus qualitatifs.

En réponse à la seconde question, celle sur les différences de performance, on dispose d'un certain nombre d'indicateurs statistiques. Leur interprétation reste, malgré tout, délicate. En effet, les difficultés d'appréciation tiennent au poids des effets de structure, liés aux profils différents des élèves scolarisés dans les deux secteurs. Ces effets jouent à l'avantage des élèves du privé, souvent issus de milieux sociaux plus favorisés, mais les réelles performances des deux secteurs doivent être appréciées à profils d'élèves identiques.

Au total, malgré l'impression de profusion d'information sur ces sujets, le champ de la connaissance reste encore parcellaire, d'où l'enjeu de ce numéro d'*Éducation & formations* : enrichir, à l'appui de nouvelles statistiques et analyses, la description et la comparaison des deux secteurs d'enseignement, public et privé. Ce premier article de synthèse vise à dresser un bilan de l'état de la connaissance en 2003, sur la base des données et analyses publiées jusqu'alors. Complément indispensable à cet état des lieux, on rappellera dans un premier temps les caractéristiques du cadre législatif des établissements d'enseignement privés et le poids que représente ce secteur dans le système éducatif français.

## □ LE CADRE LÉGISLATIF DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉS

À la fin des années 50, le développement important de la demande éducative, lié notamment à la croissance démographique, et la pression des familles pour une plus grande liberté de choix, ont contribué à organiser en France l'association des établissements privés au service public d'enseignement. La loi Debré du 31 décembre 1959 propose ainsi quatre statuts aux établissements privés : la liberté, situation où l'État n'assume que les devoirs incombant à la puissance publique (respect de l'obligation scolaire, de l'ordre public, prévention sanitaire) ; l'intégration pure et simple dans le service public d'enseignement ; ou, choix le plus souvent retenus, le contrat d'association ou le contrat simple (ENA, 1989).

Le cadre législatif actuel reste largement issu de cette loi. Le *contrat d'association* est conclu entre l'établissement privé et l'État, le premier respectant les contraintes et objectifs pédagogiques publics, le second assurant la rémunération des enseignants, qui ont le statut d'agents publics contractuels, et les frais de fonctionnement. Le *contrat simple* assure également la prise en charge par l'État de la rémunération des enseignants, qui restent néanmoins salariés de droit privé. L'enseignement se conforme aux principes édictés par l'État, mais les règles y sont assouplies, notamment au niveau des programmes.

Ce cadre législatif favorise le respect du principe fondamental de liberté d'enseignement et l'existence d'une certaine concurrence au sein de l'offre éducative. Certes, le dualisme scolaire préexistait à la loi Debré. Toutefois, à la veille de son instauration, l'école privée, essentiellement catholique, était en situation particulièrement fragile, compte tenu de la crise financière traversée par l'Église (Tavan, 2001).

## □ LA PLACE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ EN FRANCE

À la rentrée 2002, les établissements d'enseignement privés de France métropolitaine et des DOM ont accueilli 17 % des 12,1 millions d'élèves de la maternelle à la terminale : 14 % des 6,5 millions d'élèves de l'enseignement primaire (écoles maternelles et élémentaires) et 20 % des 5,6 millions d'élèves du secondaire (collèges et lycées) (*tableau 1*). Ces proportions sont relativement stables dans le temps. Toutefois, dans le secondaire, la part du privé a eu tendance à diminuer légèrement depuis le milieu des années 90 dans le second cycle général et technologique, alors qu'à l'inverse, cette part s'est plutôt accrue dans le premier cycle et dans le second cycle professionnel (*cf.* « Public et privé : flux, parcours scolaires et caractéristiques des élèves », p. 23).

Le secteur privé regroupe pour l'essentiel des établissements sous contrat, et plus particulièrement sous contrat d'association. La part des établissements d'enseignement privés hors contrat ne représente que 0,3 % des élèves de la maternelle à la terminale : 0,2 % dans l'enseignement primaire et 0,5 % dans l'enseignement secondaire, essentiellement dans le second

**TABLEAU 1 – Effectifs d'élèves de l'enseignement scolaire par secteur à la rentrée 2002**

|  | Effectifs du secteur public (milliers) | Effectifs du secteur privé (milliers) | % privé     | % privé hors contrat (4) | % privé sous contrat simple (4) | % privé sous contrat d'association (4) |
|--|--|---------------------------------------|-------------|--------------------------|---------------------------------|--|
| Préélémentaire                                     | 2 248,4                                | 317,6                                 | 12,4        | 0,2                      | 5,2                             | 7,0                                    |
| Élémentaire (1)                                    | 3 397,2                                | 566                                   | 14,3        | 0,2                      | 5,6                             | 8,5                                    |
| <b>Ensemble primaire (1)</b>                       | <b>5 645,6</b>                         | <b>883,6</b>                          | <b>13,5</b> | <b>0,2</b>               | <b>5,4</b>                      | <b>7,9</b>                             |
| Secondaire 1 <sup>er</sup> cycle (2)               | 2 713,0                                | 675,1                                 | 19,9        | 0,2                      | 0,0                             | 19,7                                   |
| Secondaire 2 <sup>nd</sup> cycle (2) :             | 1 756,8                                | 451,3                                 | 20,4        | 0,9                      | 0,0                             | 19,5                                   |
| général et technologique                           | 1 207,0                                | 302,6                                 | 20,0        | 0,5                      | 0,0                             | 19,5                                   |
| professionnel                                      | 549,8                                  | 148,7                                 | 21,3        | 1,8                      | 0,0                             | 19,5                                   |
| <b>Ensemble secondaire (2) (3)</b>                 | <b>4 469,8</b>                         | <b>1 126,4</b>                        | <b>20,1</b> | <b>0,5</b>               | <b>0,0</b>                      | <b>19,6</b>                            |
| <b>Ensemble primaire et secondaire (1) (2) (3)</b> | <b>10 115,4</b>                        | <b>2 010,0</b>                        | <b>16,6</b> | <b>0,3</b>               | <b>2,9</b>                      | <b>13,4</b>                            |

Champ : France métropolitaine et DOM – Élèves sous statut scolaire (hors apprentissage) suivant une formation du premier ou du second degré (hors classes post-baccalauréat) dans un établissement sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(1) Y compris enseignement spécialisé.

(2) Y compris enseignement adapté.

(3) Hors préparations diverses pré-baccalauréat et formations complémentaires.

(4) Pour le primaire, il s'agit de pourcentages relatifs à la rentrée scolaire 1999.

Source : DEP (2003).

cycle. Ainsi, l'ensemble du secteur public et du secteur privé subventionné par les pouvoirs publics représente près de 100 % des élèves de l'enseignement scolaire. Au sein des établissements sous contrat, la formule du contrat d'association est, par ailleurs, la plus répandue : seuls 18 % des élèves de ces établissements sont dans des établissements sous contrat simple, quasi exclusivement dans l'enseignement primaire.

Mesurée sur l'ensemble des effectifs du primaire et du premier cycle du secondaire, la part du privé est proche en France de la moyenne européenne (également de l'ordre de 15 %) (EURYDICE, 2000). Voisine de celle observée au Danemark, la part du privé en France est plus faible que celle prévalant aux Pays-Bas et en Belgique, où le secteur privé, totalement subventionné, est prépondérant, ainsi qu'en Espagne. À l'inverse, elle est plus élevée que celle observée en Allemagne, Autriche, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, au Luxembourg, au Portugal, au Royaume-Uni et en Suède. Dans tous ces pays, la part du secteur privé n'atteint pas 10 %. Dans l'ensemble de l'Union européenne, par ailleurs, plus de 90 % des élèves du primaire et du secondaire inférieur fréquentent des établissements du secteur public ou du secteur privé subventionné. Les pouvoirs publics financent donc la scolarité obligatoire de la plupart des élèves de l'Union européenne. On ne trouve un (faible) pourcentage d'élèves dans des établissements privés non subventionnés que dans six pays : la France, l'Irlande, l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Royaume-Uni. C'est dans ces trois derniers pays

que le pourcentage est le plus élevé (de 5 à 6 %), contre moins de 1 % en France.

L'enseignement supérieur se caractérise également par une coexistence entre secteurs public et privé, variable selon les filières de formation. À la rentrée 2002, sur l'ensemble des 2,2 millions d'étudiants français, 14 % étaient inscrits dans des établissements privés. Alors que les formations universitaires sont assurées pratiquement exclusivement par l'État (à 98 %), le secteur privé est particulièrement représenté dans les sections de techniciens supérieurs (30 % des effectifs formés). Il concerne également une grande variété d'écoles spécialisées, avec des effectifs plus particulièrement importants dans les écoles de commerce, gestion, comptabilité ou dans les écoles préparant aux fonctions sociales et les écoles supérieures artistiques et culturelles. Par la suite, on s'intéressera au rôle du secteur privé dans le système éducatif uniquement au niveau de l'enseignement scolaire, c'est-à-dire hors enseignement supérieur.

## □ ÉLÉMENTS DE DIFFÉRENCIATION DE L'OFFRE SCOLAIRE PRIVÉE

Compte tenu de la prépondérance en France des établissements sous contrat d'association, le secteur privé est largement soumis aux mêmes contraintes et objectifs pédagogiques que le secteur public : programmes de base, examens, qualification des

enseignants. À la différence du public, toutefois, les enseignants sont directement recrutés par le chef d'établissement, l'avantage pouvant en être une plus grande cohésion de l'équipe pédagogique. Cependant, nous ne disposons pas d'analyses sur l'impact d'une telle gestion. D'autres éléments, scolaires ou extrascolaires, contribuent à créer une certaine différenciation entre public et privé. Le premier élément, historique, est la dépendance dans la grande majorité des cas à l'égard d'une institution religieuse. Ainsi, selon le Secrétariat général de l'enseignement catholique, 95 % de l'enseignement privé serait catholique (Héran, 1996). Le secteur privé tend également à se distinguer, dans certains cas, par la taille des structures, par la prise en compte de certains besoins particuliers des familles ou par l'affichage clair d'un ciblage sur certains profils d'élèves.

En termes de taille des structures, le secteur privé se distingue, dans le secondaire, par des établissements de dimensions plus réduites, en moyenne, qui peuvent constituer un contexte de scolarisation plus favorable à l'élève (*tableau 2*). La taille des divisions est également un peu plus faible dans les lycées généraux ou professionnels, mais c'est l'inverse dans les collèges. En ce qui concerne les établissements d'enseignement primaire, les tailles de classes sont peu différentes entre écoles maternelles publiques et privées (26 enfants en moyenne par classe dans les deux cas) ; elles sont par contre plutôt plus élevées dans les écoles élémentaires privées que dans leurs homologues publiques (respectivement 24 et 22 enfants en moyenne par classe).

Les établissements privés se différencient par ailleurs en assurant plus particulièrement certains services, ne serait-ce que, dans la grande majorité des cas, celui d'un enseignement religieux. Le secteur privé propose également plus fréquemment un hébergement en internat dans les collèges et les lycées (*tableau 2*). C'est toutefois l'inverse dans les lycées professionnels, où l'importance du besoin, qui s'explique par la spécialisation locale de certaines filières,

**TABLEAU 2 – Caractéristiques des établissements d'enseignement secondaire par secteur à la rentrée 2002**

|   | Collèges | Lycées | Lycées professionnels |
|---|----------|--------|-----------------------|
| Nombre moyen d'élèves par établissement : |          |        |                       |
| secteur public                            | 518      | 1009   | 418                   |
| secteur privé                             | 362      | 383    | 184                   |
| Nombre moyen d'élèves par division :      |          |        |                       |
| secteur public                            | 23       | 27     | 20                    |
| secteur privé                             | 25       | 24     | 18                    |
| % d'élèves internes par établissement :   |          |        |                       |
| secteur public                            | 0,4      | 6,9    | 13,2                  |
| secteur privé                             | 3,6      | 8,8    | 9,2                   |

Champ : France métropolitaine et DOM.

Source : DEP (2003).

est très largement prise en compte par le secteur public. Dans une logique de marché, le secteur privé propose également plus particulièrement, dans le second cycle court, certaines filières tertiaires pour lesquelles il existe une forte demande des familles (qui n'est pas toujours cohérente, toutefois, avec les perspectives de débouchés) à l'inverse de certaines filières de la production, qui nécessitent notamment des investissements en matériel plus lourds. Ainsi, le privé prépare 28 % des élèves aux certificats d'aptitude professionnelle (CAP) ou brevets d'études professionnelles (BEP) du domaine des services contre 13 % dans les domaines de la production.

Enfin, contrairement au public, qui a pour mission d'accueillir tous les publics d'élèves, certains établissements privés se sont spécialisés dans des profils-type d'élèves, en réponse à des demandes plus particulières. R. Ballion (1991) compare ainsi le secteur privé à un « menu à la carte », par opposition au « menu imposé » du secteur public. Dans l'esprit d'une typologie qui n'a vraisemblablement rien perdu de son actualité (ENA, 1989), on distingue ainsi souvent trois grandes catégories d'établissements privés :

- les *établissements d'excellence* sont des établissements souvent anciens, qui jouissent d'une réputation particulière au niveau de la qualité de l'instruction. Localisés en centres urbains, ils sont généralement caractérisés par une forte sélection à l'entrée, scolaire et/ou sociale ;
- les *établissements de substitution* ne s'adressent pas à un profil d'élèves particulier et constituent surtout une concurrence de proximité. Pour se distinguer des établissements publics voisins, ils mettent généralement en avant la dimension religieuse, un suivi particulier des élèves, des offres spécifiques de

filières de formation ou encore la possibilité d'un hébergement en internat ;

– les établissements de rattrapage ou de réadaptation s'adressent à des élèves en difficulté scolaire ou « mal à l'aise » dans les établissements classiques. L'accent y est mis, soit sur un encadrement et une discipline accentués, soit sur une plus grande souplesse pédagogique et une place plus importante accordée à l'épanouissement de l'élève.

## LE CHOIX DES FAMILLES ENTRE ENSEIGNEMENTS PUBLIC ET PRIVÉ

Pour une large part, sans doute, les familles n'exercent pas réellement de choix « actif » et se contentent d'accepter l'établissement public qui leur est proposé dans le cadre de la carte scolaire. Les frontières entre acceptations passive et active sont délicates à cerner. Selon une enquête menée en 1992 (enquête Éducation menée conjointement par l'INSEE et l'INED), parmi les parents ayant accepté l'établissement public qu'on leur proposait, la grande majorité (83 %) indiquaient que c'était, au moment du choix, l'établissement le plus proche du domicile et qu'ils n'en avaient pas cherché d'autre (Héran, 1996). Si, selon cette même enquête, deux tiers des familles ont accepté l'établissement public qu'on leur proposait, un tiers en ont choisi un autre, public ou privé. Parmi ces familles utilisant « activement », sans ambiguïté cette fois, leur marge de liberté de choix, les ouvriers sont sous-représentés alors que les enseignants et les indépendants (agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprises, professions libérales) sont sur-représentés pour les choix actifs respectivement en faveur du public et du privé.

Ce clivage recouvre plusieurs réalités : un attachement à des systèmes de valeurs différents, mais également une plus ou moins grande maîtrise de l'information sur la scolarité et, aussi, une plus ou moins forte contrainte financière. Ainsi, les indépendants, à l'inverse des enseignants du public, sont à la fois traditionnellement plus pratiquants et plus attachés à la liberté d'entreprise, leur choix plus actif en faveur du privé étant cohérent avec ces valeurs. Ces choix actifs, quel que soit le secteur concerné, révèlent aussi une

plus grande maîtrise de l'information sur le système éducatif. Sur ce plan, ce sont bien sûr les enseignants qui détiennent, du fait de leur profession, le capital d'informations le plus important. Mais les membres des professions libérales sont ceux qui savent le mieux user de la plupart des divers canaux d'information, à l'inverse des ouvriers et de l'ensemble des parents de milieux populaires urbains (Héran, 1996). Les disparités de maîtrise de l'information sur le système éducatif expliquent sans doute aussi la sous-représentation des élèves étrangers dans le privé (cf. « Public ou privé ? Modes de fréquentation et impact sur la réussite dans l'enseignement secondaire », p. 49). Enfin, la possibilité de choix en faveur du privé reste limitée par la contrainte des frais d'inscription, contribuant à une sous-représentation des catégories sociales les moins favorisées. Sur ce plan, la comparaison des proportions d'élèves boursiers selon le secteur d'enseignement est sans équivoque : alors que dans le public, 27 % des collégiens et lycéens sont boursiers, cette proportion n'est que de 13 %, soit moitié moindre, dans le privé (DEP, 2003). Cette contrainte financière constitue sans doute un des éléments contribuant à expliquer le paradoxe selon lequel les enseignants du privé occupent une meilleure position dans la prospection active au sein du système public qu'au sein du secteur privé (Héran, 1996).

Plus généralement, le choix d'un établissement d'enseignement privé peut répondre à un ensemble de motifs variés, conduisant à une certaine hétérogénéité dans les profils des familles recourant à ce secteur : des motifs liés à l'appartenance sociale, comme on l'a vu, mais également de proximité géographique, d'affinité religieuse, de tradition familiale ou encore des motifs pédagogiques variés, dont celui de la quête de la réussite scolaire. Comme l'écrit C. Tavan (2001), « *tout le monde n'a pas également recours au secteur privé et tout le monde n'en fait pas le même usage* ».

Notons tout d'abord que dans l'Ouest de la France, le secteur privé est particulièrement développé, accueillant notamment plus de 40 % des élèves du secondaire en Bretagne et dans les Pays de la Loire. Il quitte alors son statut de filière d'appoint pour devenir un enseignement de masse (ENA, 1989). Les clivages sociaux ou culturels y sont de ce fait moins marqués. Pour l'ensemble des régions, selon l'enquête Éducation menée en 1992, le recours à l'enseignement

privé constituerait quatre fois sur dix un choix de proximité. C'est particulièrement vrai dans l'Ouest de la France, compte tenu de la densité du réseau privé. Les agriculteurs font davantage ce choix de proximité, moins coûteux, de même que les enseignants du privé, qui envisagent fréquemment de scolariser leurs enfants dans l'établissement où ils travaillent (Héran, 1996). Le problème de localisation géographique, également, explique que les agriculteurs, plus souvent éloignés des structures d'enseignement, recourent plus facilement au secteur privé compte tenu des possibilités plus fréquentes d'hébergement en internat.

Concernant le motif d'affinité religieuse, il constitue, selon F. Héran (1996), un facteur permanent du choix de l'école privée, de la maternelle au lycée. Les familles pratiquantes restent malgré tout minoritaires dans les parents d'élèves de l'enseignement privé. En effet, même si elles y sont surreprésentées, la pratique religieuse ne cesse de diminuer en France. Selon G. Langoüet et A. Léger (1997), le choix d'un établissement pour des raisons idéologiques, au sens le plus strict, qu'il s'agisse dans un cas d'une question d'attachement à la laïcité ou dans l'autre de motifs religieux, figure parmi les raisons les moins fréquemment citées par les familles, d'après une enquête menée en 1993 auprès de 5 000 familles. Les auteurs mettent, par contre, en avant une autre hypothèse, plus complexe, susceptible d'expliquer les préférences de recours à tel ou tel secteur : celle d'une reproduction plus ou moins consciente de l'histoire scolaire vécue par les parents eux-mêmes. Ce processus de reproduction pourrait même, selon eux, s'inscrire plus largement dans un processus de fidélité familiale à telle ou telle sphère, publique ou privée. En effet, il ressort qu'une scolarisation dans le public, par exemple, conduit plus fréquemment à travailler dans le public, puis à scolariser ses propres enfants dans le public.

Il reste enfin un motif important pouvant expliquer les disparités de choix entre public et privé, et auquel il convient de s'attarder : le motif pédagogique. Il recouvre à la fois la recherche de certaines filières spécialisées, pour lesquelles l'offre de formation est plus réduite et, de ce fait, plus éparse, ou encore des stratégies de quête de la voie d'excellence. Il recouvre également les réactions des familles pour contourner certains refus d'orientation ou pour tenter de résoudre les difficultés scolaires éprouvées par leur enfant à

travers la recherche d'une structure pédagogique plus adaptée (plus grande compétence, plus grande disponibilité des enseignants, climat studieux, accent mis sur la discipline, ...).

L'existence et l'importance des flux d'élèves transitant chaque année entre public et privé (cf. « Public et privé : flux, parcours scolaires et caractéristiques des élèves », p. 23) sont parfois mis en avant comme un indice significatif de la « fonction technique » de l'enseignement privé, au-delà de sa seule « fonction idéologique » (affinités religieuses, culturelles ou sociales) (Ballion, 1991). Du fait de ces changements de secteur, l'enseignement public comme l'enseignement privé concernent des populations d'élèves sensiblement plus importantes que celles mises en évidence par les statistiques transversales. Ainsi, depuis le CM2, 91 % des élèves ont passé au moins une année dans un établissement d'enseignement public et 38 % ont fréquenté pendant au moins une année un établissement privé (cf. « Public ou privé ? Modes de fréquentation et impact sur la réussite dans l'enseignement secondaire », p. 49).

## □ QUELS EFFETS DU CONTEXTE DE SCOLARISATION SUR LA RÉUSSITE SCOLAIRE ?

Au moins une partie des familles, comme on l'a évoqué, attendent de leur choix de secteur d'enseignement un effet différentiel sur la réussite scolaire de leurs enfants. Ces attentes sont-elles satisfaites ? Peut-on réellement mettre en évidence des écarts de performances et de trajectoires scolaires entre école publique et école privée ?

Selon les données du panel 1989 du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la comparaison des deux secteurs d'enseignement met plutôt en évidence, au vu des résultats bruts, un avantage en faveur du secteur privé. Ainsi, 58 % des élèves ayant effectué l'ensemble de leur scolarité primaire dans le privé acquièrent un niveau de compétences à l'entrée en sixième supérieur à la moyenne, contre 50 % des élèves fidèles au public (Tavan, 2001). De même, 70 % des élèves ayant effectué l'ensemble de leur scolarité secondaire dans le privé obtiennent un baccalauréat général

et technologique contre 59 % des élèves fidèles au public (cf. « Public ou privé ? Modes de fréquentation et impact sur la réussite dans l'enseignement secondaire », p. 49).

L'analyse ne peut néanmoins s'arrêter à ces écarts bruts de performance, qui tiennent en partie aux différences évoquées précédemment de populations recrutées par les deux secteurs. Ainsi, plus généralement, les écarts constatés en première approche entre public et privé peuvent refléter au moins quatre types d'effets : *un simple effet de composition* (surreprésentation d'élèves issus de tel ou tel milieu social, ayant connu tel ou tel parcours scolaire initial, ...); *un effet de contexte « au sens sociologique »*, lié à la concentration d'élèves ayant certaines caractéristiques (les comportements individuels pouvant en effet être affectés par les caractéristiques des groupes auxquels ils appartiennent); *un effet de contexte « au sens institutionnel »*, pouvant rendre compte par exemple de l'organisation de l'enseignement (existence de cours de soutien, d'aménagements d'horaires, ...) ou du rôle joué par l'équipe pédagogique; *des variables d'attitude et de comportement des familles* (degré de suivi de la scolarité, ambitions, attentes scolaires, ...)(Tavan, 2001).

Parmi les premiers travaux d'analyse sur les performances comparées des deux secteurs « hors effet de composition », c'est-à-dire à profils d'élèves « comparables », il convient d'abord de citer ceux de Langoüet et Léger (1994 ; 1997). Dans un premier temps, dans leur ouvrage publié en 1994, les auteurs ont analysé les trajectoires scolaires des élèves du panel 1972-1973-1974. Ils montrent notamment que les différences d'origine sociale des élèves, appréhendées par la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence, ne suffisent pas à expliquer la meilleure réussite scolaire des élèves du privé. Selon leurs termes, si le secteur privé tend à constituer « *un lieu antidémocratique par son recrutement social* », il serait en même temps « *un lieu de meilleure réussite pour les enfants des classes populaires (du moins pour la petite partie d'entre eux qui le fréquentent)* ». Ils montrent en effet que si les enfants d'agriculteurs réussissent mieux, en moyenne, dans le secteur public, ceux d'ouvriers et d'employés tendent, eux, à mieux réussir dans le privé.

Ces premiers résultats, importants, ne peuvent toutefois suffire à conclure. Ils n'isolent que les effets

de composition liés aux différences d'origine sociale, qui constituent certes le premier facteur discriminant des trajectoires scolaires. Mais ils n'isolent pas les effets liés à d'autres caractéristiques des élèves ou de leur famille qui peuvent aussi avoir un impact sensible sur la réussite scolaire, ne seraient-ce que les aptitudes scolaires initiales au début de trajectoire, c'est-à-dire à l'entrée en sixième, ou encore le milieu culturel des familles, appréhendé par exemple par le niveau de diplôme des parents. Le problème reste par ailleurs entier d'isoler les variables d'attitude et de comportement des familles.

Dans leur ouvrage publié en 1997, G. Langoüet et A. Léger apportent de nouveaux résultats très riches sur la comparaison des secteurs d'enseignement fréquentés par les parents et les frères et sœurs, mettant en évidence, on l'a évoqué, certains processus de reproduction. En termes d'analyse comparée des performances entre secteurs, ils confirment leurs résultats, mais à partir d'une enquête transversale qu'ils reconnaissent eux-mêmes ne pas être la plus adaptée à cette recherche. La source idéale reste bien ainsi celle des panels, et la disponibilité du panel 1989 du ministère de l'Éducation nationale – 24 000 jeunes suivis depuis leur entrée en sixième en 1989 et qui ont tous terminé, aujourd'hui, leur scolarité dans le secondaire – constitue matière à affiner ces premières analyses.

Sur la base des informations recueillies jusqu'en 1995-1996, C. Tavan (2001) avait mené une première exploitation détaillée de cette source. À cette date, néanmoins, les jeunes du panel n'avaient pas encore achevé leurs études secondaires. Ces premiers résultats ne permettent donc pas de conclure complètement en terme de « réussite ». Ils permettent toutefois d'apprécier les différences de nature des trajectoires selon le secteur d'enseignement fréquenté dans le premier degré et dans le premier cycle du secondaire. En tenant compte d'un certain nombre de caractéristiques sociodémographiques sur l'élève et sa famille, d'informations sur la scolarité passée de l'élève et sur le degré d'aspiration et d'implication de la famille, l'auteur aboutit à des résultats sensiblement atténués, par rapport aux résultats bruts évoqués ci-dessus, sur les écarts de performances et de trajectoires scolaires public-privé. Des effets subsistent malgré tout, mais ils diffèrent selon le degré d'enseignement considéré

(cf. « Public, privé - Trajectoires scolaires et inégalités sociales », p. 37).

Ainsi, dans le premier degré, même une fois isolé l'effet des différents facteurs cités, les élèves fidèles au secteur privé bénéficieraient d'un avantage en terme de trajectoire sur leurs pairs du public : ils redoublent « toutes choses égales par ailleurs » moins souvent, tout en atteignant, à l'entrée au collège, un niveau sensiblement équivalent à celui des élèves du public. Au niveau du collège, par contre, l'incidence propre du secteur de scolarisation est à l'opposé de ce que les écarts bruts laissent présager : le fait de fréquenter un établissement privé tend plutôt à affecter négativement le parcours scolaire. En effet, quel que soit le palier d'orientation considéré (fin de cinquième

ou fin de troisième), les élèves du privé l'atteignent « toutes choses égales par ailleurs » aussi souvent que ceux du public. Toutefois, ils mettent généralement plus de temps, compte tenu de redoublements en moyenne plus fréquents. La question reste néanmoins en suspens de savoir si cet allongement de trajectoire correspond à des écarts effectifs de compétences acquises par les élèves ou à des pratiques de passage plus sélectives de la part des établissements. Aujourd'hui, les élèves du panel 1989 ont tous achevé leurs études secondaires. C'est l'occasion de poursuivre cette analyse et d'éclairer ces questions restées en suspens (cf. « Public ou privé ? Modes de fréquentation et impact sur la réussite dans l'enseignement secondaire », p. 49).

### À LIRE

R. Ballion, « N'oublions pas le privé », dans *La bonne école : évaluation et choix du collège et du lycée*, Paris, Hatier, 1991, pp. 173-178.

F. Héran, « École publique, école privée : qui peut choisir ? », revue *Économie et Statistique*, INSEE, n° 293, 1996, pp. 17-39.

G. Langouët et A. Léger, *École publique ou école privée ? Trajectoires et réussite scolaires*, Paris, Éditions Fabert, 1994.

G. Langouët et A. Léger, *Le choix des familles. École publique ou école privée ?*, Paris, Éditions Fabert, 1997.

E. Nauze-Fichet, « La coexistence de secteurs public et privé d'enseignement », article inclus dans la Contribution détaillée de la France à la 36<sup>ème</sup> session de la Commission « Population et développement » de l'ONU, 31 mars-4 avril 2003.

C. Tavan, *École publique, école privée : une comparaison sur données françaises*, Mémoire de DEA de sociologie, Institut d'études politiques de Paris, 2001 (du même auteur, sur le même sujet, un article est paru dans le n° 1, 2004 de la *Revue Française de Sociologie* : « École publique, école privée : comparaison des trajectoires et de la réussite scolaires »).

*L'enseignement privé dans l'Union européenne*, Socrates, EURYDICE, 2000.

*Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Direction de l'évaluation et de la prospective, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, septembre 2003.

*Séminaires I : Le système scolaire en France*, ENA, 1989, Berget-Levraut.